

## Rapport d'activités 2004 de FRATEL

\*\*\*\*\*

A la suite de la première réunion annuelle qui s'est tenue à Bamako les 27 et 28 octobre 2003, les Membres ont chargé M. Modibo CAMARA, Président de FRATEL, assisté du Secrétariat permanent de FRATEL assuré par l'Autorité de Régulation des Télécommunications de la France, de mettre en œuvre le plan d'action 2004, à savoir les projets suivants :

- la création d'un site web pour FRATEL ;
- l'organisation d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience sur le service et l'accès universels ;
- la tenue de la deuxième réunion annuelle de FRATEL ;
- l'étude d'un projet de formation associant différents partenaires de FRATEL.

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis octobre 2003 concernant ces différents projets.

### **I. La création du site web Fratel.org**

Le site Internet <http://www.fratel.org> a été officiellement lancé le 4 octobre 2004 à l'occasion de la tenue de la 2<sup>ème</sup> réunion annuelle de FRATEL. Il est créé à l'attention des membres de FRATEL par l'Autorité de Régulation des Télécommunications de la France qui en assure la gestion et l'administration.

Le site contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent les membres du Réseau.

Fratel.org est un site d'information publique sur la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il est également doté d'une zone exclusivement réservée à ses membres visant à favoriser les échanges d'information et le partage d'expériences.

Ce site, dont la création a coûté environ 22.000 euros, est structuré en trois pôles :

- «Événements» ;
- «L'actualité du réseau FRATEL » ; et
- «En bref ».

A partir de la page d'accueil, le site permet de visualiser immédiatement l'actualité concernant FRATEL et d'accéder sans perte de temps aux informations essentielles grâce à des liens directs.

Le site est doté de trois grandes rubriques accessibles en permanence :

- «Qui sommes-nous ?» ;
- «Les nouvelles du réseau et de ses membres» ;

- « Événements du réseau » ;
- ainsi que des outils pratiques figurant en haut à droite de l'écran tels que les pages :
- « Nous écrire » ;
  - « le moteur de recherche et le plan du site » ;
  - « le dictionnaire des termes francophones employés dans le secteur des télécommunications » ;
  - « l'inscription à la lettre d'information de FRATEL » ;
  - « le carnet d'adresses ».

## **II. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience**

FRATEL a organisé un séminaire d'échange d'information et d'expérience à Paris, les 29 et 30 avril 2004, à l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART, France). Le service et l'accès universels aux technologies de l'information et de la communication étant une nécessité économique et une priorité politique pour tous les pays de l'espace francophone, FRATEL a choisi de traiter ce thème pour son premier séminaire.

Plus de cinquante participants comprenant des dirigeants et des experts des Autorités de régulation de dix-neuf pays de l'espace francophone ont participé au séminaire.

La Commission européenne (DG Infosoc), l'Union internationale des Télécommunications (UIT), la Banque mondiale, l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar, et l'Ecole nationale supérieure des Télécommunications (ENST-Paris) y ont participé.

Le séminaire avait pour objectifs de créer les conditions d'une réflexion commune entre les régulateurs membres de FRATEL sur la base des expériences de chacun en matière de définition, de gestion et de financement du service et de l'accès universels, et d'identifier des approches concrètes pour développer l'aménagement des territoires et l'essor des télécommunications au bénéfice de tous les consommateurs.

L'esprit du séminaire a permis de favoriser les échanges entre les participants. Le séminaire s'est déroulé sous la forme de tables-rondes thématiques par demi-journée. Les tables-rondes ont été articulées autour de deux thèmes, développés chacun au cours de deux demi-journées : la définition de l'universalité d'une part, et les modalités de mise en œuvre d'autre part. La problématique de la définition du service et de l'accès universels a été abordée en première matinée et des réponses innovantes présentées en quatrième demi-journée. Quant aux modalités de mise en œuvre, elles ont été traitées au cours de la deuxième demi-journée et approfondies lors de la troisième.

Chaque table-ronde s'est déroulée en trois temps. Tout d'abord, chaque table-ronde a été introduite par une présentation d'un expert du thème choisi, puis des régulateurs ont pris la parole pour témoigner de leurs expériences particulières dans le domaine. L'expert a ensuite animé les échanges entre les intervenants et a ouvert la réflexion commune avec tous les participants.

A la suite du séminaire, des bonnes pratiques sur le service universel et l'accès universels ont été élaborées par FRATEL à partir des échanges du séminaire et des contributions des membres. Elles feront l'objet d'une publication (papier) par l'ART.

L'ensemble des documents présentés à l'occasion du séminaire, ainsi que les bonnes pratiques sur le service et l'accès universels, ont été mis en ligne sur le site web de FRATEL à l'adresse <http://www.fratel.org>.

### **III. La réunion annuelle**

La deuxième réunion annuelle de FRATEL a été organisée à Fès au Royaume du Maroc les 4 et 5 octobre 2004 à l'aimable invitation de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) sur le thème « Mobilité et Développement ».

La préparation de cette réunion a associé, en concertation avec le Comité de coordination du Réseau, le Secrétariat du Réseau (ART – France) et l'ANRT (Maroc).

A l'occasion de cette réunion, le Réseau a fait le bilan de ses activités au cours de l'année 2004, a élu le nouveau Comité de coordination, défini son plan d'action pour l'année 2005, et lancé officiellement son site Internet <http://www.fratel.org>. La 2<sup>ème</sup> réunion annuelle de FRATEL s'accompagne de la tenue d'une Conférence-débat.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les réunions de FRATEL ont été ouvertes au secteur privé, notamment les industriels et les opérateurs.

- Le thème de la 2<sup>ème</sup> réunion annuelle et le programme :

Le thème retenu, "Mobilité et Développement", visait à confronter les expériences concernant les objectifs et les enjeux de la mobilité, ainsi que la participation et le rôle de la régulation dans le développement économique et social.

Le thème "Mobilité et Développement" a été décliné au cours des trois tables-rondes suivantes :

- *Télécommunications mobiles et développement* : Quel est le rôle des politiques publiques et de la régulation en matière de promotion des investissements ? Comment satisfaire les besoins de développement socio-économique grâce aux télécommunications mobiles ?
- *Perspectives des systèmes mobiles : réseaux et services* : Quel est l'impact de l'innovation technologique pour la mise en œuvre des réseaux mobiles ? Quels sont les enjeux de la convergence fixe-mobile ? Quelle transition entre les générations de systèmes mobiles ?
- *Enjeux réglementaires des services mobiles* : Comment attribuer les licences et les ressources en fréquences ? Comment ouvrir à la concurrence les différents réseaux ? Comment réguler et gérer les fréquences non soumises à licences ?

- La Conférence débat « Télécommunications et Développement » :

Pour la première fois, FRATEL a organisé une conférence-débat qui a réuni sur le thème « Télécommunications et Développement » les acteurs privés et publics du secteur des télécommunications.

### **IV. Le projet de formation**

Un projet de formation associant l'ENST Paris, l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, la Banque mondiale, et l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar est en cours d'élaboration.

\*\*\*\*\*